

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jedis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 20 oct.)

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 29 minut. soir, Omnibus.
3 — 45 — — Express.
3 — 20 — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

2 heures 12 minut. soir, Express.
11 — 51 — matin, Omnibus.
6 — 6 — soir, Omnibus.
9 — 20 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie, dans sa partie officielle, un décret rapportant les dispositions du décret du 26 octobre 1854, qui interdisent la distillation des céréales et autres substances farineuses servant à l'alimentation, en ce qui concerne les riz.

On lit dans la *Patrie*:

« Nous trouvons dans la *Gazette de Téhéran*, du 24 décembre, une réponse explicative à la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne, lancée le 19 novembre, à Calcutta. Dans cet appel fait à l'opinion publique de l'Europe, il est dit que la Perse, même après la prise d'Hérat, désirant conserver l'amitié et l'alliance de l'Angleterre, était disposée à organiser à Hérat un gouvernement afghan et à donner à M. Murray les satisfactions compatibles avec la dignité du Shah, lorsque de nouvelles demandes se produisirent. La mission de Ferrouck-Khan fut alors décidée, mais le plénipotentiaire persan n'arriva à Constantinople qu'après la dénonciation des hostilités. Néanmoins, il s'empresse d'ouvrir des négociations avec lord Redcliffe, dont les prétentions furent tellement inadmissibles, que Ferrouck-Khan demanda un délai de 40 jours pour en référer à son gouvernement. Cette proposition fut acceptée le 26 novembre, et ce fut dans cet intervalle, et avant l'expiration des termes stipulés à Constantinople, que Bender-Bushire fut attaqué et pris par les Anglais. Le gouvernement persan conclut de cet exposé que c'est l'Angleterre et non pas lui qui a enfreint les traités existants. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

« Berlin, mardi soir. — Le gouvernement prussien vient d'expédier une longue réponse raisonnée qu'il fait à la note transmise le 8 janvier, par le

gouvernement autrichien relative au passage des troupes prussiennes sur le territoire de la Confédération germanique.

» Des lettres de Saint-Petersbourg annoncent qu'une députation des marchands anglais résidants, ayant à sa tête le consul d'Angleterre, avait été reçue la semaine dernière par l'empereur Alexandre. La députation avait été très-gracieusement accueillie et l'Empereur avait exprimé l'espoir que les relations commerciales entre la Russie et l'Angleterre s'agrandiront de plus en plus pour leurs avantages mutuels. » (*Morning-Chronicle.*)

« Madrid, 10 février. — Le parti conservateur a triomphé dans les élections municipales des provinces.

» Le bruit de la destitution du général Concha du poste de gouverneur de Cuba est sans fondement.

« Turin, 11 février. — La loi sur la réorganisation de l'administration supérieure de l'instruction publique a été votée par 75 voix contre 55. »

« Madrid, 12 février. — La *Gazette* annonce la découverte d'un dépôt d'armes et de munitions dans le théâtre des Variétés. Le directeur du théâtre a été arrêté. »

« Londres, 12 février. — Le *Morning-Post* dénonce des intrigues russes à Paris, ayant pour but de brouiller l'Italie avec l'Autriche, l'Angleterre avec la France et de réunir les Principautés danubiennes, afin de leur donner un souverain favorable à la Russie. »

« Marseille, 12 février. — Des nouvelles de Naples, du 11, annoncent qu'une proclamation italienne, invitant l'armée napolitaine à venger Milano, circule dans le royaume des Deux-Siciles. — La création d'un port franc et la révision complète des lois douanières auraient été décidée en conseil par S. M. le roi Ferdinand. » — Havas.

EXTÉRIEUR.

PERSE. — Le *Moniteur de l'Armée* extrait d'une correspondance particulière de la Perse, parvenue par le courrier de Trébisonde du 25 janvier, des détails intéressants sur la marche des troupes persannes vers le centre du Farsistan :

« La cour de Téhéran a connu par des renseignements certains le départ de l'escadre anglaise pour le golfe Persique, longtemps avant son arrivée; mais elle ne croyait pas que l'envahissement de son territoire eût lieu sans le préalable habituel d'une déclaration de guerre officielle. Dans l'attente de l'accomplissement de cette formalité, et afin de parer aux éventualités, elle avait formé un corps d'armée d'environ 30.000 hommes, destiné à opérer dans le sud de l'Empire. Telle était la situation des choses, quand elle apprit en même temps l'arrivée de l'expédition anglaise et la prise de Bushire.

» En recevant cette nouvelle, le Shah rassembla son divan; il fut décidé que le corps d'armée commandé par Mirza-Mehemmed-Kan se mettrait en mouvement et prendrait position pour couvrir le Farsistan, dont les Anglais venaient d'occuper le littoral d'une manière si inattendue.

» Le 7 janvier, par suite des ordres envoyés de la capitale, Fezli-Khan, qui commande la première division de l'armée du sud, quitta Kachan, ville de l'Irak-Adjémi, où était son quartier général, pour se porter avec sa première brigade vers le défilé de Zindjeran, sur la frontière du Farsistan; en même temps, il prescrivait à Eminéh-Khan, commandant de la seconde brigade de sa division, qui se trouvait à Hamadan, de se mettre en marche vers le même point pour faire sa jonction avec lui. Ces ordres furent ponctuellement exécutés, et on savait, à la date des dernières nouvelles, que les deux généraux étaient entrés ensemble, le 14 jan-

FEUILLETON

LE CHATEAU DE MONTBRUN.

(Suite.)

Prenant Gérard par le bras, il l'entraîna vers le pavillon qui s'élevait au centre de la clairière. Les routiers se dispersèrent pour continuer leurs travaux; le Sermonneur resta seul avec Petit-Basque à l'endroit où avait eu lieu cette conversation. Godefroy, l'œil fixe, semblait plus enfoncé que jamais dans ses sombres méditations.

— Allons, camarade, disait Petit-Basque, la journée de demain sera rude, sans doute; il serait prudent d'aller nous reposer... Mais à quoi penses-tu encore? — Vraiment, murmura le Flamand d'un air rêveur, je croyais tout-à-l'heure, en regardant ces deux jeunes gens... — Que croyais-tu donc? — Rien, rien, répliqua Godefroy brusquement; plains-moi, Petit-Basque... je suis fou!

Et il alla se cacher dans sa hotte de feuillage.

Quelques instants après, Gérard et Bonne-Lance étaient assis dans la tente; une entière franchise régnait déjà dans leurs rapports. L'ameublement de cette tente était de la plus grande simplicité, pour ne pas dire d'une véritable rusticité. Des planches raboteuses soutenus par des pieux, servaient de table; deux escabelles faites à la hâte par quelque charpentier inexpérimenté, servaient de sièges. Dans un coin, sur un amas de feuilles sèches, étaient étendues deux ou trois peaux de loups; c'était le lit du capitaine. L'habitant de ce réduit, insouciant du bien-être, semblait façonné depuis longtemps à toutes sortes de privations.

L'écuyer déposa sur ce qu'on appelait la table un flacon de vin, deux coupes de corne et un gâteau de maïs; le garde-manger du frugal Bonne-Lance ne contenait rien de plus. Après avoir rempli cet office, il alluma une bougie de résine, la planta en terre et se retira en ramenant derrière lui la toile qui servait de porte au pavillon.

Le premier sentiment qu'éprouvèrent les jeunes gens en se trouvant seuls, fut la curiosité. La lueur vague des torches ne leur avait pas permis de s'examiner jusqu'à ce moment; ils se regardèrent l'un l'autre en silence. Ils étaient jeunes et beaux tous les deux, mais leur beauté avait un caractère bien différent. Les traits délicats du troubadour, sa taille svelte, ses longs cheveux blonds, formaient le type de la grâce, de la douceur, de la poésie. Le capitaine, au contraire, avec son visage mâle et régulier, son œil vif et noir, ses gestes brusques et fiers, présentait l'image de la force, de la résolution et de l'intrepidité.

— Sire ménestrel, dit Bonne-Lance après un moment de silence, notre rivalité d'amour ne doit pas nous rendre ennemis... La noble damoiselle de Lastours, en raison d'un service que j'ai été assez heureux pour lui rendre et dont elle s'est exagéré l'importance, a daigné arrêter les yeux sur moi de préférence à vous; mais je suis trop petit écuyer pour avoir mérité tant d'honneur, et je n'étais pas digne de l'emporter sur vous. — Merci de votre courtoisie, sire capitaine, répondit Gérard en secouant tristement la tête; je sais trop quelles qualités souhaite la noble Valérie dans un poursuivant d'amour, pour ne pas reconnaître votre avantage sur moi... Mais, continua-t-il d'un ton différent, ne voulez-vous pas entendre les nouvelles que je vous apporte de la part de

votre dame? — Il nous faut d'abord boire ensemble à votre bienvenue, s'écria Bonne-Lance en remplissant les coupes; je vous prie de me faire raison au nom de celle que nous aimons et honorons tous les deux.

Gérald accepta cette invitation, conforme aux usages et au cérémonial d'alors; il avala quelques gouttes de vin; le capitaine vida sa coupe d'un trait, et la posa sur la table.

En ce moment une réflexion secrète vint troubler son esprit. Regardant fixement le jeune Montagu, il lui dit avec un sourire amer :

— Vous aurez sans doute une pauvre idée de mon hospitalité. Un pain de maïs, des coupes de corne... pour siège des escabelles!... Ce n'est pas ainsi qu'autrefois j'aurais accueilli le messager de ma douce amie! J'aurais pu le recevoir dans un palais de marbre et lui offrir le vin d'honneur dans une coupe d'or... je ne l'ai pas voulu!

Il se tut et poussa un profond soupir.

— Vous avez des chagrins, Messire? reprit le troubadour avec intérêt; vous n'étiez pas né, j'en suis sûr, pour l'état obscur où je vous vois! Je me demande comment, dans une si grande jeunesse, vous avez pu... — Laissons ce sujet, sire troubadour, interrompit Bonne-Lance; il n'y a dans mon histoire aucun sujet de ballade et de virelai pour divertir les oisifs de nos manoirs... Laissons ce sujet, vous dis-je, et venons au message de la gent damoiselle Valérie. — Volontiers, Messire... Aussi bien ces nouvelles sont de la plus haute importance, et j'ai peut-être trop tardé à vous les confier.

Il raconta l'arrivée de Duguesclin à Montbrun, sa querelle avec le baron au sujet de Valérie, et enfin le projet déloyal du châtelain de faire prisonnier son hôte

vier, dans l'intérieur du Farsistan, où Mirza-Mehammed-Khan ne devait pas tarder lui-même à se rendre à la tête des deux autres divisions.

» La Perse, dans cette circonstance critique, a montré une grande décision. Elle a compris que, sans négliger les chances de paix qui pouvaient encore s'offrir, il fallait avant tout pourvoir à la défense du pays.

» Elle a rencontré, quoi qu'en disent certaines correspondances mal informées, un dévouement peu ordinaire dans ces populations, sur lesquelles la prise de Hérat a produit le plus grand effet; ce dévouement s'est manifesté par l'empressement de toutes les tribus à fournir, pour la guerre actuelle, leur contingent armé.

» La province de Fars ou Farsistan est une des plus belles de tout le royaume. Quoique bien déchue de son ancienne splendeur, elle offre encore de grandes ressources au gouvernement. Située entre le Kerman, le Seidjestan, l'Irak-Adjémi, le Belouchistan et le golfe Persique, elle est divisée en deux parties assez distinctes, connues autrefois, l'une sous le nom de Ghermsir ou de contrée chaude, et l'autre sous celui de Serdsir ou contrée froide. Une vaste chaîne de montagnes, appelée Bakhtery, qui la sillonne, aide beaucoup à sa défense: elle coupe la route de Téhéran et protège cette ville. Lorsqu'on vient du nord, on ne peut aborder le Fars que par le célèbre défilé de Zindjeran, connu autrefois sous le nom de portes de la Susiane, et lorsque cette position est bien défendue, il est impossible de la forcer. Il existe un autre défilé, également célèbre, au centre duquel coule la rivière Bendemir, que, d'après ses instructions, la première division de Fezlan-Khan doit occuper en ce moment.

» Du reste, le plan adopté pour couvrir la province est celui qui a été suivi de tout temps, et qui a toujours réussi, parce que la nature des terrains et la configuration des montagnes prêtent beaucoup à ce résultat. Le commandant en chef des troupes, Mirza-Mehammed-Khan, doit établir son quartier-général à Chiraz, chef-lieu de tout le Farsistan, qui est encore une des plus belles villes de la Perse, et dont on connaît la réputation si poétique et si méritée. C'est, du reste, un point avantageux.

» La ville de Chiraz est située sur une petite rivière appelée le Boknabad, au milieu d'une vallée fertile, défendue par de hautes montagnes et par une ceinture de collines qui forment autour d'elle une ligne stratégique naturelle d'un difficile accès. Cette vallée a environ 30 kilomètres de longueur sur 15 de largeur, et sa fertilité présente des ressources considérables.

» Les ouvrages de la place, construits par Kerim-Khan, en 1768, réparés par Feth-Ali-Chah, en 1795, ont été en grande partie détruits par le terrible tremblement de terre de 1813, et surtout par celui de 1824, qui a laissé des traces malheureusement ineffaçables; ils ont été relevés en 1829 et en 1835, par Mohammed-Chah, conformément au plan primitif, auquel on a ajouté plusieurs modifications

heureuses, en rapport avec la science moderne; elles sont dues à l'ingénieur européen auquel a été confiée la direction des derniers travaux.

» Ces défenses consistent dans un mur d'enceinte en briques, de 3 mètres d'épaisseur sur 7 mètres de hauteur, flanqué de dix tours rondes armées de batteries à barbettes, avec un large fossé extérieur qui en fait le tour. La ville est dominée par une vaste citadelle en briques servant d'arsenal. Ces ouvrages, assez bien conservés, sont mal armés; mais lorsqu'ils auront été remis en état, ils donneront à la place une grande importance.

» Indépendamment de son délicieux climat, de ses monuments, de ses femmes, dont la réputation de beauté est proverbiale dans toute l'Asie, Chiraz mérite encore l'attention du monde savant pour avoir donné naissance aux deux grands poètes de la Perse, illustres dans tous les pays. Saadi, mort centenaire en 1296, et Hafiy, mort en 1389; on voit encore le tombeau de ce dernier. Au milieu des vicissitudes qu'a subies sa ville natale, souvent prise et pillée dans le cours des guerres dont elle a été le théâtre, ce monument du grand poète a toujours été respecté; le temps seul y a marqué ses traces et effacé en partie l'inscription qu'y fit graver Nadir-Chah en 1737. On y lit cependant encore ces mots, remarquables dans la bouche du grand conquérant: *Il a chanté toutes les grandes choses, la beauté des femmes, le soleil et le parfum des fleurs.*

» A environ 50 kilomètres de Chiraz, se trouvent les ruines de Persépolis, capitale de la Perse ancienne, dont Alexandre s'empara dans sa première campagne d'Asie.

» Ces ruines sont situées près du bourg d'Istakar. On voit encore les débris de cette riche cité délaissés sur le sol, et le magnifique escalier en marbre du palais que le héros macédonien incendia au milieu d'une orgie; mais il est prouvé aujourd'hui, par des recherches récentes et contrairement au récit de Quinte-Curce, qu'il se borna à cet acte isolé de vandalisme, et que c'est seulement au septième siècle que la ville a été détruite de fond en comble par les Arabes.

» Chiraz n'est pas la seule ville intéressante du Farsista. Plusieurs autres localités sont dignes d'attention, et, dans le nombre, il faut citer Yezd, Aberkhoud, Kazeroun, Firouzabad et Darabdjerd. La ville la plus importante du littoral est Bushire, dont les Anglais viennent de s'emparer. Elle est en quelque sorte à part du reste de la province et située au milieu d'une zone habitée par des tribus à peu près insonmises, et dont l'obéissance au gouvernement du Shah n'est que nominale.

» Ces tribus cependant, de même que toutes celles du Belouchistan, ont été très-agitées par l'occupation du littoral du golfe Persique, et elles accourent en foule de toutes les provinces environnantes, vers la partie inférieure du Fars. Cette situation générale explique la manière d'opérer des Anglais, dont les forces ne dépassent pas en ce moment 6,000 hommes. Ils ont renoncé à toute espèce de

marche vers l'intérieur; ils ont établi un camp retranché autour de Buchire, et leurs lignes, admirablement fortifiées, sont désormais inattaquables. Ce qui rend leur position excellente, c'est qu'ils ont la mer pour se ravitailler. Ils attendaient, à la date des dernières nouvelles, un renfort de 2,000 hommes destinés principalement à combler les vides.

» Les faits que nous venons d'exposer s'accordent avec la donnée généralement accréditée aujourd'hui, que la Perse, en se mettant sur la défensive, n'a renoncé à aucune des chances d'arrangement que la mission de Ferouk-Khan lui offre. Ce diplomate a même, dit-on, reçu depuis son arrivée à Paris, les instructions et les pouvoirs nécessaires pour négocier au mieux des intérêts de son pays. Les deux parties belligérantes ayant eu l'une et l'autre des succès glorieux pour leurs armes, sont en position de se faire de mutuelles concessions dans le but d'arriver à une paix honorable. — Baudouin.

FAITS DIVERS.

Mercredi, au moment où S. M. l'Impératrice traversait le jardin public des Tuileries, pour rentrer dans les jardins réservés, un jeune homme, sorti précipitamment de la foule, s'est jeté à genoux devant Sa Majesté. — Arrêté immédiatement et reconnu atteint d'aliénation mentale, cet individu a été mis à la disposition de M. le Préfet de police.

— Le *Moniteur toscan* reproduit les détails suivants sur le crime commis dans l'église de Matera, lesquels sont empruntés à une correspondance adressée de Naples, sous la date du 27 janvier, au journal *il Catholico*:

« Le dimanche 17 courant, M^r Rossini, archevêque d'Acerenza et Matera, venait de se rendre de l'archevêché à la sacristie de la cathédrale, où il avait l'habitude de réunir son clergé tous les jours fériés, afin de conférer sur des cas de conscience; il était accompagné par le vicaire et le maître des cérémonies, et pour se rendre à la sacristie, il avait à passer devant le maître-autel. A peine était-il arrivé au centre des marches de l'autel, que l'assassin, qui était un prêtre, s'élança de derrière l'autel où il se tenait embusqué, et du poignard qu'il tenait dans la main droite il frappa Monseigneur dans le dos, mais il ne fit que déchirer ses vêtements. A ce sacrilège attentat, Monseigneur demeura un instant stupéfait: le vicaire s'enfuit, et le maître des cérémonies chercha à saisir la main droite de l'assassin qui allait frapper un second coup. L'assassin leva brusquement la main gauche qui était libre et armée d'un pistolet, et il dirigea le canon de son arme sur Monseigneur. Un instant après, le généreux maître des cérémonies, qui s'était interposé entre la victime et l'assassin, tomba mort frappé d'une balle.

» Monseigneur s'empressa de regagner la porte par laquelle il était entré; au milieu de l'escalier

illustre pour le vendre au roi d'Angleterre, ou pour forcer le roi de France à le racheter.

Au seul nom de Duguesclin, le capitaine bondit sur son siège.

— Duguesclin est ici! s'écria-t-il; le valeureux chevalier, le grand capitaine Bertrand est si près de moi, et je l'ignorais!... Mais continuez, Messire, continuez... Si j'étais roi, je vous donnerais un duché pour vous récompenser de cette bonne nouvelle.

Il écouta la suite du récit dans une vive agitation; mais en apprenant que Valérie le priait instamment de faire ses efforts pour délivrer Duguesclin, il ne put se contenir, et il se leva précipitamment:

— Qui, je le délivrerai! s'écria-t-il avec chaleur; que tous les anges et tous les saints du paradis soient loués! Voilà donc cette occasion si longtemps attendue!... Moi, rendre un grand service au plus fameux capitaine de la chrétienté!... Mon nom va être célèbre dans le monde entier... Mon vœu sera bientôt accompli... Oui, je le délivrerai, où je mourrai à la peine, et je laisserai périr jusqu'au dernier de mes hommes d'armes.

Gérald ne pouvait comprendre la cause de cette exaltation.

— Je vous étonne, reprit Bonne-Lance avec énergie, et vous pensez sans doute que j'ai perdu la raison... mais la joie, la joie seule me fait délirer... Cette action d'éclat ou cette mort honorable que j'ai tant cherchée, je vais donc la trouver... je sortirai enfin de cette obscurité honteuse, et je ferai mentir ceux qui autrefois m'ont appelé lâche!... Je serai digne de Valérie... Mais excusez-moi, compagnon; par Dieu et monseigneur saint Henry, ma tête se trouble... je chancelle comme si j'étais ivre!

Il se jeta sur un siège, posa la main sur son front et

s'efforça d'apaiser l'effervescence de ses pensées.

— Messire troubadour, reprit-il d'un air plus calme après un moment de silence, ne m'avez-vous pas dit que la damoiselle de Lastours me défendait d'assailir le manoir comme je l'avais résolu, pour forcer Montbrun à lui rendre son héritage. — Je vous l'ai dit, et c'est la vérité, sire capitaine. — Voilà ce que je craignais! murmura Henry d'un ton pensif; une femme est toujours timide... mais il n'importe, je dois obéir quoique ma volonté doive sans doute être impuissante à diriger les événements!

Il fit une nouvelle pause.

— Sire troubadour, reprit-il enfin, il est un point sur lequel vous ne m'avez donné aucun éclaircissement: sait-on précisément en quel endroit les gens du baron doivent se mettre en embuscade pour surprendre monseigneur Bertrand? — Je l'ignore, sire Bonne-Lance; mais vous connaissez le pays... Cherchez quel est le lieu le plus propice à un semblable piège. — Deux endroits me sembleraient bien choisis pour cette entreprise: la Gorge du Loup, ce défilé qui est là derrière cette haute montagne... Ou bien le Val du Faucon, un vallon couvert de châtaigniers de l'autre côté de la route. Je ferai surveiller l'un et l'autre; je vais envoyer de tous côtés des éclaireurs... Nul n'entrera à Montbrun ou n'en sortira sans que nous le sachions sur-le-champ.

Puis, oubliant un moment ses préoccupations, il dit à Gérald, d'un air cordial:

— Ami ménestrel, à la manière dont vous êtes sorti du château de Montbrun, je suppose que vous n'êtes pas disposé à y rentrer... surtout cette nuit. Acceptez donc l'hospitalité sous ma tente. Votre corps délicat

n'est pas habitué aux fatigues et aux insomnies comme les nôtres; d'ailleurs ce bain forcé, ces courses, ces émotions, vous ont épuisé... Reposez-vous sur ce lit, et disposez de tout ce qui m'appartient.

Cette proposition n'était pas hors de saison, car, en effet, les fatigues que Gérald avait eu à supporter depuis quelques heures avaient excédé ses forces. Il pouvait à peine se soutenir.

— Merci de votre amicale pensée, sire Henry, répondit-il, mais j'aurais scrupule de priver de sa couche un brave soldat qui bientôt aura besoin de toute sa vigueur...

— Certes, je ne dormirai pas après avoir reçu de semblables nouvelles, ami ménestrel. Si vous saviez l'état de mon âme! Si vous saviez combien j'ai attendu impatiemment l'heure qui approche!... Ne craignez pas de vous étendre sur le lit du soldat, au besoin je dormirai sur l'herbe, enveloppé de mon manteau. D'ailleurs, je dois hâter mes préparatifs pour la journée de demain, donner des ordres, voir tout par moi-même... — J'accepterai donc votre offre généreuse, dit le troubadour vaincu par la fatigue; mais ne comptez-vous pas m'employer aussi dans cette grande entreprise? — Je viendrai vous prendre au moment d'agir: j'aurai besoin sans doute de vos conseils... Mais dans peu d'heures le jour va paraître, chaque minute est précieuse... Adieu, gentil sire, et bon sommeil.

Le capitaine souleva la porte de la tente, et ordonna à l'écuyer qui la gardait de veiller à ce que rien ne vint interrompre le repos de Gérald.

— Il est aussi noble, aussi généreux que brave, pensait le troubadour en soupirant; il est digne d'être aimé de Valérie de Lastours!

(La suite au prochain numéro.)

de l'archevêché, il tomba évanoui. L'assassin avait couru sur ses pas, voulant consommer son crime, et il y serait parvenu, sans nul doute, si le domestique de l'Archevêque, accouru au bruit de la détonation, ne s'était élancé sur l'assassin et ne l'avait arrêté. Une visite domiciliaire a eu lieu chez ce misérable, et l'on a acquis la preuve que c'était un adepte de la propagande protestante; on a trouvé chez lui de nombreux manuscrits contre le catholicisme, et diverses armes et munitions de toute espèce. Dans l'interrogatoire, il s'est laissé aller à des divagations et à des incohérences; il a déclaré n'avoir aucun sujet d'animosité personnelle contre Monseigneur. Dans la nuit qui a précédé le crime, il avait rêvé, a-t-il dit, que Monseigneur voulait le tuer, et c'est alors qu'il s'était armé pour sa défense personnelle; il a articulé mille autres absurdités semblables. Monseigneur, de son côté, a déposé que, depuis vingt mois qu'il occupait le siège archiepiscopal, il avait eu l'occasion de voir ce prêtre trois ou quatre fois, et que jamais il ne s'était trouvé dans la nécessité de lui infliger aucune punition.

— Les journaux du Havre font connaître un dernier épisode du naufrage du *Lyonnais*. Un passager, M. Colas, et un chauffeur, M. Narcisse Tournard, sauvés par un bâtiment de commerce, après avoir rapporté les angoisses de la dernière nuit passée à bord du *Lyonnais*, voyant disparaître pièce à pièce le grand radeau, dont les débris emportaient les malheureux qui y avaient cherché un refuge, terminent ainsi leur récit :

« Quatre hommes se mirent à l'œuvre avec moi, et à six heures du matin, le 5, un dernier radeau fut terminé et lancé à la mer.

« L'eau atteignait alors le niveau du pont; il n'y avait pas un moment à perdre. Nous descendîmes sans vêtements, sans vivres sans rien... que des barriques vides, des portes de cabines et des cordages. Ce radeau pouvait avoir dix mètres carrés. J'avais avec moi, outre mon compagnon actuel, le maître-d'hôtel, le second chef de cuisine, un chauffeur, dont les papiers sont en notre possession.

« Quant aux passagers restés sur le navire, ils devaient être quinze. Nous les vîmes se réfugier sur l'avant au fur et à mesure que l'eau les chassait de l'arrière.

« Ayant gagné le large à environ un demi-mille du *Lyonnais*, ce navire plongea à pic, l'arrière le premier, l'avant se dressant perpendiculairement

et entièrement hors de l'eau. Arrivé à la hauteur de la cheminée, la mâture, entraînant le reste du corps, le fit chavirer sur tribord. Une seconde après tout avait disparu! Il était alors sept heures du matin.

« Nous étions seuls! Plusieurs fois notre radeau chavira. Deux de nos compagnons se perdirent dans cette circonstance; un troisième se jeta volontairement à la mer et se noya.

« Pendant cinq jours et cinq nuits nous fûmes balotés par la mer, souffrant de la faim, de la soif et du froid, recevant la pluie et la grêle qui tombaient abondamment.

« Le matin du 8, nos forces et notre courage étaient épuisés. Déjà nous ne pouvions plus nous mouvoir; nos membres étaient enflés et raidis par suite de notre séjour prolongé dans l'eau qui nous couvrait à chaque instant. Encore quelques minutes et nous allions succomber, quand nos yeux abattus découvrirent une voile à l'horizon. A peine pâmes-nous faire quelques signaux qui ne firent sans doute pas aperçus, car le bâtiment disparut, et avec lui notre dernier espoir.

« Dieu ne nous abandonna cependant pas! A quatre heures du soir, un navire qui nous avait vus du large, se dirigea sur nous. Des matelots sautèrent sur notre radeau, et, nous attachant par le corps, nous hissèrent à bord.

« Nous étions sauvés!!!

« Ce navire était l'*Essex*, de Boston, capitaine Ray, venant de Boston et allant à Rio-Janeiro, où il est arrivé avec nous le 25 décembre. »

CHRONIQUE LOCALE.

Par décision de M. le Ministre des travaux publics,

« Les dimanches et jours fériés, les gares des marchandises seront fermées à midi, et les livraisons à faire, à partir de midi, seront remises à la première moitié du jour suivant. »

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

Avis aux contribuables de Saumur, Bagneux et St-Hilaire-St-Florent.

A partir du 12 février, le bureau du Percepteur de Saumur est transporté, rue de Bordeaux, 48, en face des bureaux de l'enregistrement.

« Londres, 12 février. — Dans la séance de la chambre des Communes, lord Palmerson a déclaré que la convention entre la France et l'Autriche relativement aux Etats d'Italie avait été réellement signée, mais qu'elle n'a jamais reçu d'exécution, l'Autriche s'étant tenue à l'écart.

« M. Disraëli a maintenu que le traité existait.

« Sir Robert Peel a justifié ensuite les paroles mordantes qu'il avait prononcées au sujet de la Russie. » — Havas.

Déclaré coupable sur toutes les questions posées par le ministère public, mais avec addition de circonstances atténuantes, le braconnier Rouget a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Dimanche 15 février 1857, au manège de M.M. les Ecuyers de l'École de cavalerie,

GRAND ASSAUT GÉNÉRAL donné par M. COULOMET, fils de l'ex-Directeur des Arènes de Lyon, avec le concours de plusieurs amateurs de l'École.

Programme : Grand assaut de pointe, — boxe anglaise, — adresse française et lutte d'hommes.

Exercice athlétique et jeu de lutte par le petit cheval MOUCHE et son maître.

Dans les intermèdes, plusieurs morceaux seront exécutés par un orchestre complet.

Les Bureaux seront ouverts à 2 heures 1/2, on commencera à 3 heures précises.

PRIX DES PLACES : Places réservées, 1 fr. ; premières, 50 c. ; parterre, 25 c.

La compagnie *La Paix*, assurance pour l'exonération du service militaire, ayant donné sur la classe de 1855, malgré l'élevation extraordinaire du contingent (de 140,000 hommes) un dividende de 44 francs 04 centimes 332 millièmes pour %.

Nous recommandons aux familles cette Compagnie. (Voir aux annonces)

BOURSE DU 12 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 68 25
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 94 50.

BOURSE DU 15 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 68 40.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 94 90

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, et de M^e DUTERME, notaire en la même ville.

VENTE

Sur licitation, entre majeurs,

Et aux enchères publiques,

En six lots, dont quelques-uns pourront être réunis ou subdivisés.

D'UNE MAISON,

D'UNE GRANGE,

ET DE TERRES ET VIGNES;

Le tout situé dans les communes de Bagneux et de Distré, arrondissement de Saumur.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur,

Le dimanche 8 mars 1857, à midi précis.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu, contradictoirement, entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 24 janvier 1857, enregistré et signifié à avoué;

Et aux requête, poursuites et diligence du sieur Jean Cerbelle, journalier, demeurant à Saumur, ayant pour avoué M^e Alexandre-Lucien Labiche, avoué près le Tribunal de première instance de Saumur, y demeurant, rue de la Petite-Douve, n^o 11;

Et en présence :

1^o Du sieur Alexandre Rebeilleau, cultivateur, demeurant commune de Bagneux, des-qualités qu'il agit au jugement sus-daté, et ayant M^e Chedeau pour avoué;

2^o De Marie Cerbelle, veuve du sieur Pierre Renard, journalière, demeurant au Coudray-Macouard;

3^o De dame Marthe Raisin, épouse du sieur François Vannier, cultiva-

teur, et de ce dernier pour la validité, demeurant ensemble à Bagneux;

4^o Du sieur Louis Gabiller, maçon, demeurant à Saumur, au nom et comme tuteur, à l'interdiction du sieur Pierre Cerbelle, charbon, demeurant ci-devant à Saumur et aujourd'hui détenu à Fontevrault, ayant tous les sus-nommés M^e Segris pour avoué;

Et encore en présence du sieur Pierre Renard, cultivateur, demeurant commune des Rosiers, subrogé-tuteur du sieur Cerbelle, sus-nommé, ou lui dûment appelé;

Il sera procédé au jour et heure sus-indiqués, en l'étude et par le ministère de M^e Duterme, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques et à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

Désignation des biens à vendre.

1^{er} LOT.

Une maison, située commune de Bagneux, à la Pierre-Couverte, composé d'un corps de logis et d'une cour, contenant environ deux ares, joignant au nord le chemin de la Pierre-Couverte à la grande route, au levant le chemin de la Pierre-Couverte au moulin de Bournaud, et de tous autres côtés M^{me} veuve Boleau.

2^o LOT.

Trente-un ares environ de terre et vigne et une grange, le tout situé même commune, au même lieu de la Pierre-Couverte, joignant au nord la veuve Boleau et Etienne, au midi Reynaud, au levant le chemin du Moulin, au couchant la veuve Vannier.

3^e LOT.

Cinquante-neuf ares vingt centiares environ de terre et vigne, nommés la pièce Clos du Bois-Blou, dite commune, joignant au nord M. Pierre, au levant M. Guério, au midi M. Poisson, au couchant le chemin.

4^o LOT.

Neuf ares soixante-deux centiares environ de terre, au Châtaignier, commune de Distré, joignant au levant Hubault, au midi Sureau, au couchant la route, et de divers côtés Breton.

5^o LOT.

Douze ares cinquante centiares de vigne, aux Guilbaudières, même commune, joignant au levant M^{me} veuve Mandin, au nord le chemin de la Saulais aux Landes de Marson.

6^o LOT.

Deux ares soixante-quinze centiares environ de terre, au Châtaignier, même commune, joignant au nord et au couchant Hubault, au midi Frémont, au levant le chemin du Bien.

7^o LOT.

Cinq ares cinquante centiares de terre, au chemin du Bien, commune de Distré, joignant d'un côté les représentants de François Cerbelle, d'autre côté les représentants de Pierre Cerbelle.

Mise à prix.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, rédigé par ledit M^e Duterme, notaire, et déposé en son étude, les biens sus-désignés seront criés sur les mises à prix suivantes, ainsi fixées par le jugement sus-daté, à savoir :

Le premier lot, sur la mise à prix de 1,300 fr.
Le 2^o lot, sur celle de 1,000
Le 3^o lot, sur celle de 1,100
Le 4^o lot, sur celle de 120
Le 5^o lot, sur celle de 200
Le 6^o lot, sur celle de 40
Le 7^o lot, sur celle de 80

Total des mises à prix... 3,840

S'adresser, pour les renseignements: soit à M^e DUTERME, notaire à Saumur, chargé de la vente;

Soit à M^e LABICHE, avoué poursuivant ladite vente;

Soit à M^e CHEDEAU et SEGRIS, avoués co-licitants.

Fait et rédigé par l'avoué licencié soussigné, à Saumur, le 14 février 1857.

(87) Signé : LABICHE.

Tribunal de première instance d'Angers.

VENTE JUDICIAIRE

Aux enchères publiques, et comme biens de mineurs,

DE

DIVERS BIENS IMMEUBLES,

Situés commune de Coutures, dépendant de la succession de M. Auguste Ciret, en son vivant propriétaire et cultivateur, demeurant au Bourg-Dion, commune de Saint-Remy-la-Varenne.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M^e TIJOU, notaire à Saint-Mathurin, le dimanche huit mars 1857, au village du Bourg-Dion, commune de Saint-Remy-la-Varenne, chez la veuve Ciret, ci-après nommée, à trois heures de l'après-midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra,

Qu'aux requête, poursuite et diligence de dame Victoire Onillon, couturière, demeurant au village du Bourg-Dion, commune de Saint-Remy-la-Varenne, veuve du sieur Auguste Ciret, en son vivant cultivateur;

Cette dame agissant : 1^o en son nom personnel comme donataire de la quotité disponible en usufruit de tous les biens meubles et immeubles dépendant de la succession dudit feu sieur Ciret, son mari, en vertu de leur contrat de mariage; 2^o et au nom et comme tutrice naturelle et légale de Victoire-Augustine Ciret, sa fille mineure, âgée de 5 ans; ladite dame ayant pour avoué près le tribunal

civil d'Angers, M^e MALÉCOT, avoué, demeurant dite ville, rue Saint-Michel,

Et en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil d'Angers, le 4 novembre 1856, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille de la mineure Ciret, reçue et présidée par M. le Juge de paix du canton des Ponts-de-Cé, le 14 octobre précédent, enregistrée;

En présence du sieur Jean Ciret, propriétaire-cultivateur, demeurant au village du Bourg-Dion, même commune;

Agissant en qualité de subrogé-tuteur de la demoiselle Victoire-Augustine Ciret, sa petite-fille, élu à cette fonction qu'il a acceptée par délibération du conseil de famille de cette mineure, tenue et présidée par M. le Juge de paix du canton des Ponts-de-Cé, le vingt-deux juillet 1856, enregistrée;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Tijou, notaire à Saint-Mathurin, y demeurant, commis à cet effet, à la vente judiciaire, au plus offrant et dernier enchérisseur, après l'accomplissement des formalités légales, des biens immeubles situés commune de Coutures, ci-après désignés, dépendant de la succession de M. Auguste Ciret, en son vivant propriétaire-cultivateur au Bourg-Dion, commune de Saint-Remy-la-Varenne, y décédé le 11 juillet 1856, desquels biens la vente a été ordonnée par le jugement sus daté.

Désignation des Biens à vendre et Mises à prix.

1. Un morceau de terre labourable, de la contenance de 65 ares 88 centiares environ, situé au lieu dit le Buisson-Bertin, commune de Coutures, joignant au levant le chemin d'Etiau à Chauvigné, au midi le chemin d'Etiau aux Fresnes, au nord un morceau de terre situé au même lieu et dépendant de la succession du sieur Ciret.

Sur la mise à prix de. . . 800 fr.

2. Un morceau de terre aussi labourable, contenant 46 ares 13 centiares environ, situé aux Caquins ou Florentines, dite commune de Coutures, joignant au midi un sentier, au nord le chemin des Florentines à la Chesnaie, au levant Louis Chauveau, et au couchant Jean Chauveau.

Mise à prix. . . 700 fr.

TOTAL des mises à prix. 1,500 fr.

Outre les frais et les charges.

S'adresser pour avoir des renseignements :

1. En l'étude de M^e MALÉCOT, avoué poursuivant la vente, demeurant à Angers, rue Saint-Michel, numéro 27;

2. En celle de M^e TIJOU, notaire à Saint-Mathurin, chargé de la vente et dépositaire du cahier des charges.

Angers, le 10 février 1857.

L.-A. MALÉCOT.

Enregistré à Angers, le 11 février 1857, folio, case. Reçu 1 fr., double décime, 10 cent.

Signé : DUTIER.

A VENDRE

UNE RENTE FONCIÈRE

DE 48 FRANCS 60 CENTIMES.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (89)

A VENDRE

UNE FERME, en Vendée,

D'une contenance de 59 hectares,

et d'un revenu de 6,000 fr., nets d'im-

pôts.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (90)

MAISON

A VENDRE

Rue Courcouronne, n° 8, avec écurie, remise, toutes servitudes et vaste jardin.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

S'adresser à M. TAILBOUS DAVID, qui l'habite. (65)

AVIS.

Avec les *Blouses à coulisse*, perfectionnées par M. Barrabant, qui se charge d'en faire l'application sur toutes sortes de billards, plus de difficultés pour la poule et le carambolage.

On trouvera dans ses magasins, rue Saint-Nicolas, 31, BILLARDS et MEUBLES en tout genre. (91)

Tribunal de Commerce de Saumur.

Par jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le neuf février dernier, le sieur Hatat père, commerçant, maître plâtrier, demeurant à Doué, a été déclaré en état de faillite ouverte, M. Moreau-BARRIER, membre dudit Tribunal, a été nommé juge-commissaire, et M. Rullier, greffier de la justice de paix de Doué, syndic provisoire.

Pour extrait conforme :

Le Greffier du Tribunal, (83) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 1^{er} mars 1857, à midi,

Un hectare 21 ares 14 centiares de terre et vigne, dans les Galmoises;

Et 36 ares 78 centiares de vigne, au même lieu, commune de Saumur,

Appartenant à M^{me} BAUDRY-GERBIER. S'adresser audit M^e CHASLE, notaire à Saumur. (84)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER
SUR HYPOTHÈQUES.

Diverses SOMMES, à longs termes, avec faculté de remboursements partiels.

S'adresser audit notaire. (670)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

EN DÉTAIL,

Le

COLS DES HAUTS-SENTIERS

et de la Gravelle,

Situé au Pont-Foucard, Commune de Bagneux,

Divisé en 35 lots ou terrains propres à bâtir, ayant tous façades sur des rues.

Superficie totale 31,542 mètres (3 hectares 15 ares 52 centiares).

Ce clos, traversé par une rue neuve conduisant du chemin de la Pierre-Couverte à la rue des Pauvres, joint le chemin de la Pierre-Couverte et MM. Boret, Savatier, Doval, Pinet, Scheppart, Brard, Bineau et autres, et M^{mes} Bontemps et Hérisson.

L'église de Bagneux doit être transférée sur un emplacement réservé à cet effet, dans ce clos, près du chemin de la Pierre-Couverte.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser à M. CARPENTIER, rue des Basses-Perrières, n° 17, à Saumur,

Et à M^e CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (48)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE MAISON,

Sise à Saumur, Grand'Rue, n° 15, avec sortie sur la rue de l'Echelle-du-Château, n° 10,

Avec trois corps de bâtiment.

Vastes caves voûtées, celliers, serre-bois.

Cour, puits, pompe en cuivre.

Une terrasse et deux jardins au levant de la maison.

Les jardins sont plantés d'espaliers, d'arbustes et d'arbres fruitiers.

Contenance totale : 1,282 mètres carrés.

L'un des jardins a une façade de 95 mètres sur la rue de l'Echelle-du-Château.

S'adresser à M. MARTINEAU, propriétaire de la maison, y demeurant,

Et à M^e CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (57)

M. PLÉ, commissaire-priseur, demande un CLERC. (79)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 79.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,

En l'étude et par le ministère de M^e DION, notaire à Saumur,

Le dimanche 22 février 1857, à midi,

Un CLOS DE VIGNE, avec un BASSIN et une PETITE MAISON,

composée d'une chambre et d'un grenier, appelé le Clos-Poinçon, entouré de murs, situé au canton des Maligrolles, commune de Saumur, contenant

1 hectare 22 ares, joignant Poitvin et autres, au couchant un chemin, au midi un chemin et au nord plusieurs.

On pourra traiter avant l'adjudication en s'adressant, soit à M. et M^{me} TRANCHANT, boulangers à Saumur, rue Saint-Pierre, soit à M^e DION, notaire.

Il y a toutes sûretés pour les acquéreurs et les plus grandes facilités pour les paiements. (75)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

ou

A LOUER

UNE MAISON,

Nouvellement construite,

Sise à Saumur, rue des Potiers, n° 11, Avec Cour, Jardin et Dépendances.

S'adresser à M. Théodore GODARD, négociant, rue Saint-Nicolas à Saumur,

Et à M^e CHASLE, notaire en la même ville, place de la Bilange. (56)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS, se joignant, situées rue de Fenet, n° 177 et 179.

S'adresser à PIAU, garde-barrière à Panvigne, près Saumur, maisonnette 48 du chemin de fer, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (68)

A CÉDER

Présentement,

Un HOTEL fort bien achalandé, Situé près Saumur.

S'adresser au Bureau du Journal.

A VENDRE ou A LOUER, pour la St-Jean 1857, une Maison avec Cour, Jardin, Ecurie et Remise, rue Cendrière, occupée par M. Lebrecq.

S'adresser à M. DELOUCHE ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (21)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, parquetée, avec cour et JARDIN, rue Saint-Lazare.

S'adresser à M^{me} LEROY, à côté, ou à M. SERGÉ, rue d'Orléans. (452)

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

BELLE MAISON, au Pont-Foucard, avec pavillons sur la route, bosquet, porte et grille en fer. On y joindra, si l'acquéreur le désire, tout ou partie d'un clos de 2 hectares, appartenant à la maison.

DEUX PETITES FERMES

A VENDRE, au denier 30 du prix de ferme. — L'une située à la Rompure, près la Croix-Verte, et l'autre près le bourg de Saint-Lambert. — Contributions à la charge des fermiers.

S'adresser, pour le tout, à M. GAURON-LAMBERT. (63)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, propre au commerce, sise rue d'Orléans, en face de l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{me} LORAIN. (64)

Saumur, P. GODET, imprimeur.

CLASSE DE 1856.

APPEL DE 100,000 HOMMES.

LA PAIX,

Compagnie d'Assurances Mutuelles et à Forfait pour l'exonération du service militaire,

Etablie à Versailles par acte authentique passé devant M^e Finot, notaire, le trente juillet mil huit cent cinquante-cinq.

Directeur-général : M. E. ROCHEFORT.

Administration, rue des Chantiers, 4, à Versailles.

S'adresser, pour les renseignements : à M. GAUTHIER, agent-général de l'arrondissement, rue du Temple, n° 30, à Saumur;

Et dans les divers cantons du département, aux mandataires de la Compagnie. (67)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N° 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,